

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES MEMBRES ASSOCIATION TEZEA

VALEURS PARTAGÉES

TEZEA est une association dont le but est de créer de l'emploi durable et de qualité pour tous ceux qui en sont privés. La présente charte a pour objet de définir les engagements qui régissent les rapports entre les membres de l'association et l'association elle-même.

L'association et ses membres s'engagent à :

Porter l'objectif de l'emploi pour tous

L'association souhaite démontrer que l'on peut permettre à tous de participer à la création et au partage des richesses. L'association considère l'emploi comme **un bien de première nécessité** que la société doit s'organiser pour procurer à chacun. Il faut donc pouvoir proposer un emploi à tous les chômeurs de longue durée du territoire, sans exception.

Faire changer le regard sur les personnes privées d'emploi

L'association part du constat que la grande majorité des personnes privées d'emploi souhaite travailler et peut occuper un emploi utile correspondant à ses capacités, fournir un service ou réaliser une production (à condition parfois d'adapter l'emploi et les conditions de travail).

PRINCIPES PARTAGÉS

Créer de l'emploi

Chaque membre s'engage à repérer tous les travaux utiles au territoire et à promouvoir leur réalisation par l'association, lorsqu'ils ne peuvent être mis en œuvre par les entreprises locales.

Engagement de participation

Chaque membre s'engage à participer aux travaux de l'association et plus généralement à contribuer au fonctionnement de l'association et à son rayonnement. Chaque adhérent s'implique pour promouvoir dans ses réseaux le projet et les activités de TEZEA.

Bénévolat

La participation au sein de l'association en tant qu'adhérent est libre et bénévole, elle ne saurait ouvrir droit à rémunération.

Loyauté et respect de l'image de l'association

Les membres œuvrent avec le souci permanent de ne rien faire qui puisse compromettre l'image de l'association et de ses membres. Les membres doivent se comporter avec respect et loyauté, tant à l'égard des autres membres de l'association qu'à l'égard des salariés, des entreprises et associations partenaires.

Confidentialité et transparence

Tout membre s'engage à ne pas révéler, exploiter, publier ou transmettre à un tiers, directement ou indirectement, tout ou partie des informations confidentielles auxquelles il aurait accès. Cela vaut particulièrement pour les membres du conseil d'administration.

Les relations sont basées sur la confiance réciproque. Les membres s'engagent mutuellement sur la transparence de leurs intentions.

Indépendance

Les membres de l'association observent une totale neutralité vis à vis du religieux, du politique, du syndical, quand ils agissent au sein ou au nom de l'association.



Réservez votre date! L'Assemblée Générale de TEZEA se tiendra le **jeudi 24 avril 2025** à 19h00 à
PIPRIAC, espace Albert Poulain

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

N° de téléphone :

Adresse postale :

Structure représentée (le cas échéant) :

Collège auquel j'appartiens :

- ☐ Salarié
- ☐ Client
- ☐ Membre de droit
- ☐ Membre de soutien

Engagement :

- ☐ J'adhère aux valeurs et principes de la présente charte et m'engage à les respecter
- ☐ Je m'engage à respecter les statuts de l'association
- ☐ Je souhaite soutenir l'association en versant une adhésion à prix libre de €

Signature